

Procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction 9
Conseillers présents ou représentés : 8
Date de convocation : 28/03/2024
Date publication : 18/04/2024
Sous la présidence de Mme Nathalie Geiger
Suppléante Maire Empêché
Secrétaire de séance : Marjorie NORTH

Séance du 05 Avril 2024

SEANCE DU 05 Avril 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 08/03/2024

1) Vote du Budget Primitif 2024

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget primitif 2024 présentée par Mme Nathalie GEIGER, 1^{ère} Adjointe Suppléante du Maire Empêché, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

DECIDE de voter le budget primitif 2024 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 354 934,67 €

Investissement : 513 914,22

2) Vote des taux de la fiscalité directe locale, Fixation des taux des taxes foncières

Par délibération du 10/03/2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 28,45 %

TFPNB : 46,30 %

TH : 12,20 %

Le Conseil municipal

- après avoir entendu les explications de la 1^{ère} Adjointe, Suppléante du Maire Empêché

Le Conseil municipal à 6 Voix POUR et 2 Voix CONTRE

DECIDE, de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2024 :

TFPB : **29,02 %**
TFPNB : **47,23 %**
TH : **13,44 %**

3) Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

4) Accord part de subvention complémentaire Sauvegarde et Valorisation de l'Habitat patrimonial

Dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, la CEA a versé une subvention à M. CUENOT domicilié 61 rue du Goeftberg à Wintzenheim Kochersberg d'un montant de 3 913,00 €.

Après en avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'intéressé une subvention d'un montant de 456,45 € représentant 23.33 % du montant versé par la CEA à part égales avec la Communauté de Communes du Kochersberg

5) Campagne Stérilisation chats errants

Vu l'exposé de M. Laurent LEARD sur la situation du nombre de chats errants sur la Commune

La Commune a décidé pour lutter contre cette prolifération et assurer une régulation des chats errants, de mettre en place un dispositif de campagne de stérilisation par le biais d'une convention avec la Clinique Vétérinaire de Hochfelden.

La Commune de Wintzenheim Kochersberg s'engage à participer à hauteur de 1000 € maximum pour l'année 2024 au financement des actes de stérilisation et d'identification par tatouages des chats libres.

Cette convention d'une durée d'un an, prendra effet le 15 mai 2024 pour se terminer le 14 mai 2025.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L211-27 du Code rural et de pêche maritime,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention à passer avec la Clinique Vétérinaire de Hochfelden visant à maîtriser les populations de chats errants sur la commune,
- Autorise la 1^{ère} Adjointe, Suppléante du Maire Empêché a signer la convention ainsi que tous les actes de gestion en découlant,
- Accepte de verser la participation financière, à hauteur de 1000 € maximum pour l'année 2024, des actes de stérilisation et d'identification tatouages,
- Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Divers :

- Préparation de la journée citoyenne
- Avancement des travaux rue des Prés : Pavage et bordures ont été posés
- Les enrobés devraient être terminés début mai par les portions rue des prés et rue de la petite colline
- M.REGEL Benoit et M. STIEBER Jean Luc ont fait deviser des travaux auprès de la société ADAM pour des travaux à titre personnel et donc réglé à titre personnel
- Vérification rue Lehmgrube par rapport au retrait ou non du mur en pierres, un couloir piéton sera fait sur la route avec le retrait et le recul des bordures. L'enrobé est prévu d'être posé fin avril sur cette portion

La 1^{ère} Adjointe
Nathalie GEIGER
Suppléante Maire Empêché

La Secrétaire de séance
Marjorie NORTH